

la bénédiction, puis on le remet dans le tabernacle pour la récitation des louanges " Dieu soit béni ".

C'était depuis longtemps l'enseignement de quelques auteurs et la pratique en certains pays, dans le nôtre en particulier. Une décision de 1911 rend cette pratique obligatoire.

VOILE DE L'OSTENSOIR

Il est nécessaire de couvrir l'ostensoir d'un voile pendant qu'il repose sur la crédence ou sur l'autel avant et après l'exposition. C'est l'esprit de l'Eglise que les vases sacrés n'apparaissent pas découverts lorsqu'ils ne servent pas. Celui qui expose l'ostensoir le découvre avant de le recevoir de celui qui le lui apporte sur le marchepied de l'autel, ou, s'il est déposé d'avance sur l'autel, parce que personne ne peut l'apporter à l'autel, le découvre dès qu'il monte à l'autel et en remet le voile au servent qui vient le prendre. Dès qu'il a fermé le tabernacle, après avoir déposé la lumule, il reçoit du servent le voile et l'étend sur l'ostensoir avant de replier le corporal.

Mais pour que ce voile remplisse sa fonction, il ne faut pas qu'il soit tellement léger et transparent qu'il laisse apercevoir l'ostensoir. Un voile transparent est-il un voile? S'il ne peut voiler ce qu'il doit voiler, peut-on l'employer et n'est-il pas ridicule d'en faire usage?

De plus c'est l'ostensoir tout entier qu'il faut voiler. Une simple bande de toile de quelques doigts de largeur, ne voilant que juste le verre de l'ostensoir, répond-elle au but proposé?

Il r
berna
ouvre
tout l
peut s
cieux,
Borro
de le r
pour e
spécial
trouve
le prin
Il es
voile ex
consacr
porte d
exempt
bernacl
sont car
sieurs
l'obliga

SŒUR

Le jeu
chapelle
Saint-Lau
Gauthier
locution